

(N° 81.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 MAI 1891.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant un Crédit spécial de 4,000,000 de francs au Ministère de la Guerre pour la construction des ouvrages de fortification de la Meuse.

(Voir les nos 150 et 151, session de 1890-1891, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Vice-Président; ALLARD, FINET et CASIER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1890 a alloué au Département de la Guerre un crédit de 12,000,000 de francs pour les travaux de construction des ouvrages de fortification de la Meuse.

Ces travaux ayant été poussés avec activité, le crédit alloué se trouve épuisé, et on sollicite un nouveau crédit de quatre millions pour continuer les travaux. Ce crédit est à valoir sur le budget extraordinaire pour 1891 et se trouve inscrit déjà à ce budget.

Comme on ne peut pas interrompre les travaux, la Commission des Finances vous propose, Messieurs, d'accorder le crédit.

Ce Projet de Loi a été adopté par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 14 mai, par 63 voix contre 6 et 2 abstentions.

La Commission des Finances vous propose, à l'unanimité de ses membres présents, d'adopter le Projet de Loi.

Le Vice-Président,
Baron P. BETHUNE.

Le Rapporteur,
J. CASIER.